

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(article L.2121-7 du code général des collectivités territoriales)

Le conseil municipal de la commune d'Erbray

se réunira en séance ordinaire salle du Conseil

Le 16 décembre 2024 à 20h00

ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Délibérations

1. Décision modificative n°2 – Budget annexe assainissement collectif
2. Adhésion au Comité d'œuvres Sociales (COS44)
3. Convention de prestation avec le service assistance archives du CDG44
4. Redevance de l'agence de l'eau Loire-Bretagne – Fixation de la contre-valeur au titre de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif
5. Régie assainissement – Tarifs assainissement collectif 2025
6. Règlement du service d'assainissement collectif

Erbray, le 11 décembre 2024

Le Maire,
Isabelle DUFOURD-BOUCHET

